

Politique de gouvernance des groupes régionaux

Version 1.1 approuvée le 25/09/2017 (décision CA 2017)

Sommaire

| | |
|--|---|
| Historique des versions..... | 2 |
| Contexte..... | 2 |
| Objectif de la politique | 2 |
| Statuts..... | 2 |
| Règlement intérieur..... | 3 |
| Élections..... | 3 |
| Candidats et électeurs | 3 |
| Modalités | 3 |
| Fréquence et date d'élection..... | 4 |
| Vacance..... | 4 |
| Activités | 4 |
| Programme | 4 |
| Modalités pratiques..... | 4 |
| Engagement de l'Association envers les Groupes..... | 4 |
| Engagement de chaque groupe envers l'Association..... | 5 |
| Nouveau groupe | 5 |
| Finances | 5 |
| Modalités financières des événements des groupes | 5 |
| Application..... | 6 |
| Informations complémentaires | 6 |

Politique de gouvernance des groupes régionaux

Version 1.1 approuvée le 25/09/2017 (décision CA 2017)

Historique des versions

| Vers. | Date | Auteur | Objectif / Commentaire |
|-------|------------|------------|---|
| 0.1 | 31/07/2015 | S. Deveaux | Version initiale |
| 0.2 | 13/08/2015 | S.Bessié | Amendement de « Élections – Modalités » |
| 0.3 | 16/08/2015 | S. Deveaux | Intégration des commentaires du VP Réseau |
| 0.4 | 24/08/2015 | S.Bessié | Ajout de la "modalités financières des événements des groupes" |
| 0.5 | 24/08/2015 | S. Deveaux | Révision du document avant envoi pour revue au Bureau |
| 0.6 | 30/09/2015 | S. Deveaux | Mise à jour ajouter les rôles possibles du Bureau régional |
| 0.7 | 26/10/2015 | S. Deveaux | Séparation de la transition dans un document indépendant |
| 0.8 | 25/11/2015 | S. Deveaux | Ajout d'engagements des groupes régionaux suite au CA du 06/11/2015 |
| 0.9 | 04/12/2015 | T.Olivari | Tenir compte des contraintes régionales pour la transition |
| 1.0 | 08/02/2016 | S.Deveaux | Ajustement suite au CA du 04/12/2015 |
| 1.1 | 24/03/2017 | A. Moulin | Révision sur élections et finances |

Contexte

Objectif de la politique

Attendu que les statuts et règlements intérieurs (R.I.) ont été créés en laissant une place à l'interprétation et que la proposition de révision présentée en AGE des 03 décembre 2016 et 07 janvier 2017 a été rejetée

Attendu qu'en 2013 et 2014, les administrateurs interprétaient différemment les statuts/règlements intérieurs vis-à-vis des groupes, Attendu que lors du renouvellement du Bureau d'un groupe régional en 2015, plusieurs dysfonctionnements et entorses aux statuts/RI ont été relevés (élection non effectuée au bulletin secret, votes de membres ne faisant pas partie du groupe, ...),

Attendu que cette situation laissant multiples interprétations engendre des difficultés pour l'Association, les groupes régionaux et les parties prenantes impliqués,

Attendu que l'expert-comptable a soulevé en 2015 des manquements quand une comptabilité distincte pour certains groupes régionaux alors qu'il doit y avoir une comptabilité unique dans les livres de l'Association, le Bureau a souhaité offrir des lignes directrices au sein de cette politique pour aider les membres à mieux se déployer en régions.

Cette politique est donc réalisée dans sa première version à l'été 2015 conformément à l'engagement du Président dans son rapport annuel pour l'AGA du 30 mai 2015 et pourra être révisée annuellement dans les 3 premières années d'application pour avoir le retour d'expériences des groupes régionaux et de l'Association.

Statuts

D'après les statuts de l'Association,

- Article 5 :

Politique de gouvernance des groupes régionaux

Version 1.1 approuvée le 25/09/2017 (décision CA 2017)

- "Chaque président de groupe est administrateur"
- " La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration, hormis le Président du Cercle des Élèves, est de trois ans, renouvelable par tiers, tous les ans."
- " En cas de vacances en cours d'exercice, le Conseil peut se compléter par cooptation, à charge de demander ratification des nominations par l'Assemblée Générale la plus proche. Les membres ainsi nommés restent en fonction jusqu'à échéance du mandat de ceux qu'ils remplacent"
-
- Article 17
 - " Chaque établissement et groupe régional de l'Association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association."

Règlement intérieur

- Article 2-1
 - " Les structures territoriales comprennent les différents groupes définis à l'article 2-3 ci-après. Ces groupes peuvent éventuellement être divisés en sous-groupes ou regroupés en intergroupes, selon les circonstances et dans les conditions précisées au même article"
- Article 2-4
 - " L'action du Conseil d'Administration se complète, sur le plan régional, par l'action des groupes définis dans les conditions ci-après :
 - Chaque groupe est administré par un Président de groupe assisté au moins d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier, tous élus parmi les membres du groupe au scrutin secret à la pluralité des voix."

Élections

Candidats et électeurs

Sont éligibles et peuvent voter uniquement les membres cotisants de l'année en cours et à jour au moment du vote et ayant leur domicile dans la région du groupe sans avoir déjà voté dans l'année civile en cours pour les élections d'un autre groupe régional. Tout membre peut s'acquitter de sa cotisation le jour même de l'élection pour pouvoir voter.

Modalités

Sous la supervision du Bureau de l'Association, les employés de l'AEMA coordonnent les élections en collaboration avec le Secrétaire et le Président du groupe. Ces élections peuvent être réalisées lors de l'événement par vote sur place, par vote par correspondance ou de manière électronique. Si l'élection s'effectue au moyen de 2 ou des 3 votes, le membre ne peut voter qu'une seule fois. Pour cette raison, le premier de ces votes est pris en compte et les autres ignorés:

1. Vote en ligne
2. Vote par correspondance
3. Vote sur place

Politique de gouvernance des groupes régionaux

Version 1.1 approuvée le 25/09/2017 (décision CA 2017)

Au minimum, il faut :

- Que la période de mise en candidature dure 2 semaines et ait lieu au moins 1 mois avant l'événement de l'élection
- Que la période d'élections dure au moins 10 jours

Les élections pour les postes au sein du groupe régional ont lieu au même moment. Parmi les candidats en élection, les 4 ayant reçus le plus de suffrage sont élus.

Les 4 élus pourront entre eux décider des postes parmi : Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire.

Si les 4 élus ne s'entendent pas à l'unanimité, c'est le candidat qui a reçu le plus de suffrage qui choisira son poste. Ensuite, les autres postes seront choisis par les autres candidats selon l'ordre d'élection.

Les rôles et responsabilités peuvent être:

- Le Président a pour rôle principal le lien avec le siège social et le Conseil d'Administration de l'Association et s'assure de la bonne gestion financière, administrative et des événements du groupe régional
- Le Vice-président s'implique dans la gestion opérationnelle du groupe. Le Trésorier s'assure du suivi financier des activités du groupe et de la reddition de compte envers le siège social (voir le point Finances plus bas)
- Le Secrétaire s'assure de la bonne pratique administrative du groupe en accord avec les politiques et pratiques de l'Association

Fréquence et date d'élection

La durée du mandat des Président, VP, Trésorier et Secrétaire des groupes régionaux est de 3 ans.

Les élections ont lieu, le plus possible, lors de l'événement de la Ste Barbe.

Vacance

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'un groupe régional, le Conseil d'Administration peut choisir de coopter ou non un ou plusieurs postes du groupe jusqu'aux prochaines élections de ce groupe. Selon la durée restante pour la vacance, le Conseil d'Administration peut organiser une nouvelle élection pour le reste du mandat.

Activités

Programme

L'association suggère à chaque Président de groupe régional d'organiser à minima 4 événements dans l'année parmi lesquelles :

- Une sortie de printemps
- Une Sainte Barbe
- 2 autres activités

Ces événements sont réalisés dans les formats, lieux et modalités qui paraissent les plus adaptés et attractifs pour nos diplômés.

Au-delà de ces activités, les groupes sont invités à animer plus régulièrement des activités telles que :

- Visites d'entreprise
- Afterworks
- Soirées Carrière avec l'APEC
- Etc.

Tous ces événements peuvent être organisés par le groupe régional ou en collaboration avec ses partenaires (Mines+, APEC,...).

Modalités pratiques

Engagement de l'Association envers les Groupes

L'association met à disposition des Groupes Régionaux :

- Du personnel de l'activité « réseaux » pour la coordination pratique de l'organisation des événements, à savoir la création des événements dans l'agenda de l'association, l'envoi d'invitations mails et courrier, la gestion des inscriptions, les

Politique de gouvernance des groupes régionaux

Version 1.1 approuvée le 25/09/2017 (décision CA 2017)

réservations, etc., opérations que peuvent être effectuées par les permanents de l'association, en collaboration avec les membres du Bureau du groupe.

- Une ristourne attribuée annuellement, à la demande des présidents. Cette enveloppe financière, calculée au prorata du nombre de membres et de cotisants, doit être utilisée pour animer les groupes respectifs, afin de prendre en charge une partie des dépenses liées à chaque événement, les autres dépenses étant financées par les participants eux-mêmes.

Engagement de chaque groupe envers l'Association

Les Groupes Régionaux s'engagent, en échange, à fournir à l'association :

Après chaque activité :

- Un bilan d'activité, accompagné de photos si possible. Quelques lignes suffisent, pour être intégrées dans les supports de communication (MinAlès, mailings aux groupes).

Une fois par an, avant le 31 mars :

- Un bilan moral annuel avec la liste à jour des événements réalisés
- Un PV de réunion mentionnant la composition du Bureau du groupe

Durant l'année,

- les Présidents de groupe informent l'Association de tout changement sur la composition du Bureau du groupe,
- les groupes régionaux s'engagent à respecter les décisions du Conseil d'Administration qui est l'organe décisionnel de l'Association conformément à l'article 2.4 du règlement intérieur ("L'action du Conseil d'Administration se complète, sur le plan régional ")

Nouveau groupe

Tout nouveau groupe peut être reconnu (dans la limite permise par les statuts) s'il se conforme à la politique de gouvernance des groupes et s'il est reconnu par décision du Conseil d'Administration de l'Association.

Finances

Chaque groupe doit obligatoirement utiliser le fichier de suivi annexé au présent document.

Ce fichier doit être transmis au Trésorier de l'Association au moins 2 fois par année et à la demande du dit Trésorier.

Ne pas suivre ces instructions peut engendrer le non versement d'une partie ou de toute la ristourne annuelle allouée au groupe.

Modalités financières des événements des groupes

Les activités organisées par les groupes suivent généralement le principe suivant:

- une partie de la dépense liée à un événement est prise en charge par le budget du groupe. Cette dépense profite à tous les participants. Exemple : la visite guidée d'un site, l'apéritif avant un repas, etc.
- les participations demandées à chaque participant suivent un modèle incitatif : les diplômés cotisants, leurs conjoints et enfants bénéficient de tarif réduit, comparé aux non cotisants.
- des membres extérieurs aux associations/groupes régionaux peuvent être conviés. Ils se verront affecter le tarif le plus élevé.

Les participations réglées en ligne par les membres depuis le site web sont versées sur le compte de l'Association. Chaque trésorier de groupe doit se mettre en relation avec l'Association pour s'assurer de l'affectation des sommes perçues sur le compte du groupe, à l'issue de chaque événement.

Dans le cas où le groupe souhaite organiser des événements autres que ceux prévus à minima, il peut solliciter le Bureau de l'Association pour l'octroi éventuel d'un financement supplémentaire.

En tout état de cause, et conformément aux articles 9 des statuts et 3.2 du Règlement Intérieur, les dépenses ne peuvent être engagées qu'avec l'accord du Trésorier ou du Président de l'Association,

Politique de gouvernance des groupes régionaux

Version 1.1 approuvée le 25/09/2017 (décision CA 2017)

Application

Pour être actif, le Bureau d'un groupe doit être composé d'au moins 2 membres, l'un ayant le rôle de Président et l'autre les rôles de Secrétaire/Trésorier.

Cette politique pourra s'appliquer à tous les groupes internationaux et professionnels.

Si un groupe ne réalise pas l'un de ces requis, le groupe deviendra inactif sauf entente avec le Bureau:

- Si le groupe ne transmet pas le fichier de suivi financier complété de l'année précédente avant le 31 mars suivant,
- Si le groupe n'organise pas au moins 2 événements dans l'année

Informations complémentaires

Depuis 2013, l'association invite les présidents de chaque groupe régional à se rapprocher des autres associations de diplômés des écoles de l'Institut Mines-Télécom pour inviter leurs membres à leurs événements.

Pour toutes les démarches et organisations d'activités, il suffit de contacter :

Le ou la responsable de l'animation du réseau au :

04 66 78 20 81

07 88 43 48 09

infos@mines-ales.org